



2010 PIER 1 IMPORTS®/UNICEF/OWLKIDS®

Concours Carte de souhaits 2010

Nom de l'artiste

Âge de l'artiste au 18 avril 2010

Nom des parents

Adresse résidentielle

Ville

Province

Code postal

Nom de l'école du/de la participant(e)

N° de téléphone au travail du/des parent(s)

N° de téléphone à la maison

Adresse courriel du/des parent(s)

Pouvons-nous te faire parvenir des messages courriels pour t'informer des projets futurs de l'UNICEF?

Oui Non

*Pour réclamer son prix, le/la gagnant(e) devra répondre correctement dans les délais prescrits, à une question d'habileté mathématique.

Dessine un monde meilleur!

1. Si tu as 14 ans ou moins (au 18 avril 2010), utilise l'espace en blanc ci-dessous pour illustrer une scène des Fêtes. Cette année, le thème choisi est «**Joie sur la terre**»; par ton dessin, montre-nous ce que ce thème représente pour toi.
2. Si ton dessin est choisi, il sera imprimé sur une carte officielle de l'UNICEF et ces cartes des Fêtes seront vendues dans tous les magasins Pier 1 Imports. Tu gagneras aussi une bourse d'études de 5 000 \$ et 500 \$ sera versé à ton école pour financer l'achat de matériel d'artiste. De plus, tous les profits provenant de la vente des cartes seront versés à UNICEF Canada afin d'aider les enfants à travers le monde.
3. Assurez-vous de lire les instructions et les règlements complets du concours au verso, et faites-nous parvenir votre bulletin de participation avant le 18 avril 2010.

Concours 2010 des cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids®

Commandité par le Comité canadien de l'UNICEF, Pier 1 Imports (U.S.) Inc.® et Owlkids®

RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS 2010. AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER/GAGNER.

1. DESCRIPTION DU CONCOURS : Le concours 2010 des cartes de souhaits Pier 1 Imports®/UNICEF/Owlkids®, a pour objet de sélectionner un dessin gagnant créé par un enfant participant. Le dessin gagnant sera imprimé et reproduit par le Comité canadien de l'UNICEF sous forme de carte de souhaits qui sera vendue en exclusivité dans les magasins Pier 1 Imports® corporatifs du Canada. Les concurrents admissibles sont invités à dessiner une carte illustrant leur interprétation du thème «Joie sur la terre». Le produit de la vente des cartes représentant le dessin gagnant dans les magasins Pier 1 Imports®, pendant la saison des Fêtes 2010, sera directement versé au Comité canadien de l'UNICEF.

2. ADMISSIBILITÉ : Tous les enfants âgés de 14 ans et moins au 18 avril 2010, étant résidents canadiens, peuvent participer. Les membres de la famille immédiate des employés des Nations unies, de l'UNICEF, du Comité canadien de l'UNICEF, de Pier 1 Imports®, de Bayard Presse Canada Inc., leurs représentants, agents et entités affiliées, les membres du comité de sélection et toute personne résidant à la même adresse que les personnes mentionnées ci-dessus, ne sont pas admissibles au concours.

3. COMMENT PARTICIPER :

a. À compter du 1^{er} mars 2010, des troupes officielles de participation seront disponibles, sans frais et sans achat requis, dans tous les magasins Pier 1 Imports® canadiens. Pour trouver le magasin Pier 1 Imports® le plus près de chez vous, composez le 1-800-361-6677, ou visitez le site Web de Pier 1 Imports® (www.pier1.ca/canada/fr). Si vous ne pouvez visiter un magasin Pier 1 Imports®, vous pouvez obtenir la version française d'une trousse officielle de participation, en communiquant avec le Comité canadien de l'UNICEF au 1-800-567-4483, poste 8859. Vous pouvez également imprimer la trousse et les règlements du concours, depuis le site Web de Pier 1 Imports®, www.pier1.ca/canada/fr, ou du site Web du Comité canadien de l'UNICEF : www.unicef.ca, ou du site Web de Owlkids® : www.owlkids.com. Veuillez ne soumettre aucun renseignement par Internet. Les organisateurs du concours ne peuvent accepter et déclinent toute responsabilité relativement aux informations transmises par Internet.

b. L'utilisation de crayons, plumes, de crayons à colorier, de marqueurs et de peinture est permise. Aucun dessin produit par ordinateur ou mécaniquement, ne sera accepté. Le dessin devra être une oeuvre originale exécutée par l'enfant participant au concours et ne devra pas avoir été publié antérieurement, ni reproduit.

c. Un seul dessin par enfant. Tous les dessins devront être reçus d'ici le 18 avril 2010.

d. Affranchissez au tarif lettre, une enveloppe de dimension appropriée, pouvant contenir le bulletin de participation et le dessin, sans trop le plier. Postez la trousse officielle de participation à l'adresse suivante :

**Concours Carte de souhaits Pier 1/UNICEF/Owlkids®
Pier 1 Imports
3135 Highway 7
Markham, Ontario L3R 0T9**

e. Les dessins retournés directement aux magasins Pier 1 Imports® ou transmis par Internet, ne seront pas acceptés. Les dessins photocopiés ou reproduits mécaniquement, ne seront pas acceptés.

f. Dès leur réception, l'ensemble des cartes, dessins et droits associés de propriété intellectuelle, incluant, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, deviennent la propriété exclusive du Comité canadien de l'UNICEF, sans compensation pour le participant. En s'inscrivant, chaque participant au concours renonce irrévocablement à tous ses droits moraux sur les cartes et le dessin. Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Les dessins peuvent, tout au long du concours et après, être distribués, utilisés, exposés, donnés, vendus, mis aux enchères et (ou) exposés par Pier 1 Imports®, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. (incluant, mais sans s'y limiter, leur reproduction et exposition sur le site Web de Pier 1 Imports®, le site Web du Comité canadien de l'UNICEF et le site Web de Owlkids®) et seront éliminés à la discrétion des organisateurs, dessins dont les droits sont accordés par un participant aux organisateurs, dès son inscription, le tout sans avis ni compensation au participant.

4. SÉLECTION DU GAGNANT : Les dessins seront jugés par un comité composé de représentants de Pier 1 Imports®, du Comité canadien de l'UNICEF et de Bayard Presse Canada, Inc., en fonction de la créativité et de la qualité d'expression illustrant le thème «Joie sur la terre». Les gagnants seront sélectionnés et avisés par téléphone et (ou) par la poste, d'ici le 15 mai 2010. Pour être désigné gagnant, un participant admissible sélectionné, devra répondre correctement dans les délais prescrits, à une question réglementaire d'ordre mathématique, posée par téléphone. Toutes les décisions des juges sont finales. Les chances de gagner dépendent du nombre de dessins reçus. Pour obtenir la liste des gagnants d'un prix, veuillez faire parvenir sous pli séparé, une enveloppe pré-adressée et affranchie à l'adresse suivante : Liste des gagnants du concours de l'UNICEF, Pier 1 Imports, 3135 Highway 7, Markham, Ontario L3R 0T9, avant le 15 mai 2010.

5. PRIX :

a. Cinq finalistes seront choisis parmi les gagnants.

b. Parmi les cinq finalistes, un grand prix sera décerné à un enfant participant, âgé de 14 ans ou moins au 18 avril 2010. Le grand prix consiste en : (1) la sélection du dessin de l'enfant, lequel figurera sur les cartes de souhaits de l'UNICEF, au cours de la saison des Fêtes de l'année 2010; (2) une bourse d'études de 5 000 \$; (3) un montant de 500 \$ pour l'achat de matériel d'artiste versé à l'école de l'enfant; (4) un abonnement-cadeau d'un an à la revue «Chirp», «Chickadee» ou «Owl» pour le/la gagnant(e) du premier prix et son école.

c. Les quatre autres finalistes, seront avisés d'ici le 15 mai 2010. Chacun d'eux recevra : (1) un ensemble cadeau surprise de Bayard Jeunesse, et (2) un abonnement d'un an, pour lui et son école, au magazine Les Débrouillards ou Les Explorateurs. Conformément à la loi canadienne, aucun reçu d'impôt pour contribution caritative ne pourra être émis au nom des finalistes.

d. Tous les prix seront offerts par Pier 1 Imports®, le Comité canadien de l'UNICEF et Bayard Presse Canada Inc. Tous les prix sont incessibles et non remboursables. Aucune substitution ni aucun rachat de prix.

e. La carte de souhait gagnante du grand prix, sera imprimée, reproduite et vendue par le Comité canadien de l'UNICEF, sous réserve d'interprétation et de modification. Sans autre compensation au gagnant du grand prix, Pier 1 Imports® et le Comité canadien de l'UNICEF, auront chacun le droit de reproduire et de vendre la carte gagnante du grand prix, dans les magasins dont ils sont propriétaires, et auront également le droit, avec le Comité canadien de l'UNICEF, d'utiliser les reproductions de la carte gagnante du grand prix, comme carte de souhaits officielle de la saison des Fêtes 2010 de la société Pier 1 Imports® et dans le cadre des futures campagnes promotionnelles du Comité canadien de l'UNICEF. Le produit de ces ventes par Pier 1 Imports® sera versé au Comité canadien de l'UNICEF.

6. AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS :

a. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Ce concours est nul là où il est interdit par la loi. Les taxes applicables, le cas échéant, sont la responsabilité des gagnants.

b. La participation constitue une acceptation de l'ensemble des précédentes règles et conditions et constitue une permission d'utiliser le nom, l'apparence, le dessin soumis et les renseignements contenus aux présentes, l'illustration, les déclarations, les citations, les témoignages, les photographies et le nom de la ville de résidence du gagnant et de ses parents ou tuteurs légaux à des fins promotionnelles, incluant, mais sans s'y limiter, l'affichage de ces informations, la reproduction et l'exposition de la carte du gagnant, sur les sites Web des organisateurs, sauf là où la loi l'interdit. Tout défaut de se conformer aux règlements du concours, peut entraîner la disqualification du participant.

c. Les organisateurs ne sont pas responsables : (1) des dessins/bons de participation perdus, volés, illisibles, déchirés, endommagés, en retard, incomplets ou livrés à la mauvaise adresse; (2) des pannes, défaillances ou problèmes téléphoniques, électroniques, informatiques ou associés à des programmes logiciels, de réseau ou d'Internet; et (3) de quelque

condition que ce soit causée par des événements hors du contrôle des organisateurs, pouvant occasionner l'interruption du concours ou de la remise des prix ou les rendre impossibles à mener à bien. Les organisateurs se réservent le droit de suspendre et (ou) d'annuler le concours, dans l'éventualité où des événements hors de leur contrôle entravaient l'administration, la sécurité ou la tenue appropriée du concours. Les commanditaires ne recueilleront que les renseignements personnels nécessaires pour déterminer et identifier le gagnant du grand prix et ils ne communiqueront qu'avec son parent ou son tuteur légal. Les organisateurs ne conserveront aucun renseignement personnel après la clôture du concours, autre que ceux spécifiquement requis pour le bon déroulement du concours. Les organisateurs n'utiliseront les renseignements personnels recueillis aux présentes, à aucune autre fin.

d. Ce concours n'est offert qu'au Canada. Sauf exigence en vertu de la loi au Québec, la loi de l'Ontario s'appliquera en cas de litige associé au ou découlant du concours, et les tribunaux de l'Ontario auront juridiction non exclusive sur l'ensemble de ces litiges. Les résidents du Québec peuvent soumettre tout litige quant au déroulement ou à l'administration de ce concours publicitaire, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, à la seule fin d'aider les parties à conclure un accord.

e. La cueillette et l'utilisation des renseignements personnels des participants et de leurs parents/tuteurs et (ou) tuteurs légaux par les organisateurs, seront assujétiées à la politique relative à la protection des renseignements personnels d'UNICEF Canada. On peut obtenir une copie de la politique de confidentialité d'UNICEF Canada en écrivant au comité canadien de l'UNICEF à l'adresse ci-dessous, ou en faisant parvenir un message courriel à : (www.unicef.ca/legal/).

f. On peut obtenir une copie du rapport financier du Comité canadien de l'UNICEF en écrivant à : Canadian UNICEF Committee, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6.

7. COMMANDITÉ PAR : Comité canadien de l'UNICEF, 2200 Yonge Street, Suite 1100, Toronto, ON M4S 2C6; Pier 1 Imports® (U.S.) Inc., 3135 Highway #7, Markham, Ontario L3R 0T9; Owlkids® (Division de Bayard Presse Canada Inc.), 10 Lower Spadina Ave., Suite 400, Toronto, Ontario M5V 2Z2. La version anglaise des règlements du concours, la trousse de participation officielle et la fiche d'inscription officielle peuvent être obtenues en téléphonant sans frais au 1-800-567-4483, poste 8854. Vous pouvez également imprimer le bon de participation et les règlements du concours à partir du site Web de Pier 1 Imports® (www.pier1.ca/canada/fr), du site Web du Comité canadien de l'UNICEF (www.unicef.ca) ou du site Web Owlkids® (www.owlkids.com). The English version of the contest rules and official entry form are available by calling toll free 1-800-567-4483, ext. 8854. You may also print the entry form and contest rules from the Pier 1 Imports® Website, www.pier1.ca, the Canadian UNICEF Committee website www.unicef.ca, or the Owlkids® website www.owlkids.com.